

décadré
pour l'égalité dans les médias

2023

RAPPORT

Traitement médiatique des violences sexistes

Novembre 2023

décadréE

Rue de la Coulouvrenière 8

1204 Genève

www.decadree.com

La table des matières

Introduction	4
Les mots sont importants	4
Les violences sexistes	5
Les principaux constats	6
Corpus	8
La présentation du corpus et de la méthodologie	8
La provenance et type d'article	10
Les types de violences traitées	12
La répartition des rubriques	15
Traitement médiatique des violences sexistes	16
L'analyse générale	16
La moyenne et le contexte	18
Les violences et leur traitement	21
Descriptions des violences et contenu des articles	26
L'analyse de la forme	26
Le caractère préventif	30
Les descriptions de la victime et des rapports de pouvoir	33
Les descriptions des auteurs	36
La description des mécanismes propres aux violences	39
L'usage du terme féminicide	41
Images utilisées	44
Analyse par média	46
Conclusion	49
Annexe 1	50
Les tableaux méthodologiques	
Annexe 2	56
La bibliographie	

4. Introduction

5.

Les mots sont importants

Les mots ont leur importance et plus largement l'ensemble des dispositifs discursifs. Les mots choisis, les images sélectionnées, la place accordée dans le média influencent les représentations du lectorat ainsi que son accès aux informations et ses comportements. La manière dont les médias parlent des violences a ainsi une importance significative.

La couverture médiatique des violences influence ainsi non seulement les connaissances, l'opinion publique et les représentations de ce qui est considéré ou non comme une violence (Thakker, Durrant : 2003 ; Guérard, Lavender : 1999, Sapio : 2019) mais plus encore, des études montrent que celle-ci influence également le taux de dénonciations (Boudreau : 2008).

Les médias ont ainsi une responsabilité dans la lutte contre les violences sexistes. Celle-ci est d'ailleurs reconnue par la convention du Conseil de l'Europe contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques.

« S'ils ne l'ont pas déjà fait, les États membres devraient adopter un cadre juridique visant à faire respecter le principe de la dignité humaine ainsi que l'interdiction dans les médias de toute discrimination fondée sur le sexe et de toute incitation à la haine ou à toute forme de violence fondée sur le genre ».

« Les organismes de médias devraient être encouragés à adopter des systèmes d'autorégulation, des codes de conduite, de déontologie et de supervision internes, et à élaborer des normes pour une couverture médiatique qui fasse la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, afin de promouvoir des politiques internes cohérentes et des conditions de travail visant (...) à une image, un rôle et une visibilité des femmes et des hommes sans stéréotypes en évitant les publicités sexistes ainsi qu'un langage et des contenus susceptibles de favoriser les discriminations sexistes, l'incitation à la haine et à une violence fondée sur le genre ».

Recommandation CM/Rec (2013) 1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias., paragraphes A.1 et B.4.

En 2020, une première analyse avait été effectuée par DécadréE. Regroupant 1120 articles sur l'année 2019, celle-ci a permis de souligner l'importance de la problématique en Suisse romande et l'urgence d'agir. La présente analyse se base sur ce constat. En dessinant un tableau complet du traitement médiatique des violences sexistes 3 ans plus tard, elle ambitionne d'une part de mesurer l'efficacité des actions menées jusqu'à présent, et d'autre part d'approfondir l'analyse et de préciser l'identification des besoins.

Les violences sexistes

DécadréE définit les violences sexistes comme suit :

« On désigne par violence sexuelle et sexiste tout acte commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles binaires différents que la société attribue aux «hommes» et aux «femmes» et sur des relations de pouvoir inégales. Elle comprend entre autres la menace de violence et la contrainte. Elle peut être de nature physique, émotionnelle, psychosociale et sexuelle. Elle peut également s'exprimer par une privation de ressources ou d'accès à des services. Les femmes, les personnes mineures, ainsi que celles dont l'identité de genre ou l'orientation sexuelle et affective sort des normes y sont représentées en majorité ».

décadréE

Il s'agit ainsi d'une définition qui considère les violences sexistes comme un phénomène structurel et sociétal. Celles-ci doivent se penser dans un continuum (Kelly : 1988) et dans des mécanismes globaux se nourrissant et s'entrecroisant.

Les principaux constats

Note générale **3,75**
6

Voilà la moyenne des médias en ce qui concerne le traitement médiatique des violences sexistes. Si elle augmente en comparaison à l'analyse faite en 2020 (3,5), elle reste encore basse. C'est ainsi autant d'occasions manquées, car chaque article est l'occasion de sensibiliser et d'informer.

L'analyse comparée entre les articles datant de 2019 et les articles datant de 2022 prouvent que le discours médiatique portant sur les violences sexistes répond encore aux mêmes schémas, tels que l'utilisation d'un vocabulaire réducteur, le manque de diversité des sources et des voix, une narration banalisante excusant l'auteur des violences ainsi qu'un manque de mise en perspective.

Au total, 1754 articles ont été analysés. 18% des articles véhiculent encore des mythes et des informations biaisées sur les violences, soit 1 article par jour. Pire encore, 1 article toutes les deux semaines perpétue la culture du viol en minimisant, voire en niant les violences. Ces mythes transparaissent à travers l'utilisation d'un vocabulaire minimisant et banalisant les violences. Presque un article par jour en contient, un chiffre similaire à 2020. Plus encore, 57% des articles mentionnant un fait de féminicide n'utilisent pas ce terme. Un pourcentage qui augmente, lorsque le féminicide ne concerne pas un cas de violences au sein du couple.

Il convient cependant de souligner des améliorations notables. Les mythes entourant les auteurs de violences transparaissent moins dans les médias et les auteurs sont dès lors moins excusés. Alors que 28% des articles en mentionnaient en 2020, 19% en mentionnent en 2023. Une amélioration qu'il convient de poursuivre afin d'éliminer totalement ces informations biaisées et problématiques.

Au-delà des informations biaisées, d'autres éléments indispensables à une juste information et sensibilisation sur les violences sont de plus en plus présentes. Ainsi, les médias désignent plus souvent directement les ressources d'aides, à hauteur de 14%, participant à les visibiliser et à outiller témoins et victimes.

La présentation du corpus et de la méthodologie

En passant de 11 à 19 médias, le corpus de la présente recherche s'est élargi par rapport à l'analyse faite en 2020. L'ensemble de la Suisse romande est ainsi représenté à travers des médias quotidiens et hebdomadaires, au format papier, web ou encore TV.

L'ensemble des articles ont été publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

Médias analysés

20 minutes	Canal 9	Le Matin Dimanche et Femina	L'illustré
24 heures	La Liberté	Le Nouvelliste	RTS Info
Arcinfo	La Télé	Le Temps	Swissinfo
ATS	La Tribune de Genève	Léman Bleu	Watson
Blick	Le Courrier	lematin.ch	

En se basant sur les analyses quantitatives préexistantes portant sur différentes formes de violences sexistes, comme les violences conjugales (Guérard et Lavender : 1999; Eaves : 2012 ; Sepulchre : 2019) et les viols (Meyers : 1997 ; McCormick : 1995), mais aussi sur les études portant sur les récits et les mythes entourant les violences sexistes (Madriz : 1997 ; Lochon : 2021) et sur leur influence sur le travail des médias et de la justice (Lieber, Greser, Perez-Rodrigoz : 2019), nous avons mis en place une méthodologie incluant 12 critères, sans compter l'analyse de l'image (voir l'annexe 1, page 54). Chaque critère est analysé par une échelle allant de -1 à 1, d'où découle par la suite une moyenne.

Notre méthodologie prend en compte le vocabulaire utilisé, les sources sollicitées, les informations contenues dans l'article et leur hiérarchisation. Elle permet d'étudier également les éléments narratifs, tels que les portraits faits de la victime et de l'auteur¹ des violences ainsi que la narration des violences.

Pour finir, nous examinons la présence d'éléments indiquant notamment la mention de statistiques et/ou de ressources d'aide, qui permettent d'évaluer la mise en perspective des violences et d'informer le lectorat.

¹ Nous faisons le choix de désigner les auteurs avec un accord à la majorité au masculin. Ainsi nous visibilisons que la majorité des auteurs de violence sont des hommes (dont l'identité de genre correspond au sexe assigné à la naissance).

La même méthodologie a été appliquée pour l'analyse des articles du rapport de 2020 et de 2023, permettant ainsi une comparaison de l'évolution du traitement médiatique des violences sexistes sur 3 ans.

Afin de compléter cette analyse, de nouveaux éléments ont été ajoutés. Nous avons ainsi procédé à une analyse plus poussée de l'utilisation du terme féminicide apparu dans les médias ces dernières années en comparant les faits de féminicides rapportés dans les médias selon la définition de l'OMS et l'utilisation du terme dans les articles. Dans la même optique, nous avons approfondi l'analyse de la description des auteurs de violences en identifiant les éléments stéréotypiques rapportés dans l'article. Nous avons fait de même avec les mécanismes des violences, afin d'observer quels sont les mécanismes les plus rapportés dans les articles.

Pour finir, nous avons également procédé à une analyse de l'image. Celle-ci apporte en effet des informations complémentaires et peut, si elle est bien choisie, augmenter la portée informative et sensibilisante de l'article.

Le corpus suit logiquement l'actualité politique et médiatique. Ainsi les violences sexuelles ont largement été couvertes, non seulement à travers des faits divers, mais également à travers des actualités politiques telles que la guerre en Ukraine ou encore la révision du droit pénal en matière sexuelle.

Analyse

Si l'étude de 2020 portait uniquement sur les médias régionaux genevois, vaudois et valaisans, la présente étude couvre l'ensemble de la Suisse romande et prend également en compte des médias hebdomadaires largement diffusés, tel que Le Matin Dimanche et Femina ou encore L'illustré.

En moyenne, 34 articles ont été analysés par semaine, contre 21,5 en 2020. Cette légère augmentation s'explique notamment par l'élargissement du corpus.

Plus de 57% des articles analysés proviennent d'agences, telles que l'ATS ou l'AFP. Un constat qui permet de souligner leur rôle central dans la création du contenu médiatique. 63% des articles sont de taille moyenne. Ils contiennent ainsi 2 à 4 paragraphes et au moins une citation directe ou indirecte.

La plupart des articles proviennent de faits divers ou judiciaires concernant des personnes lambda ou connues. Ainsi plus de la moitié des articles, soit 69%, ont un lien direct avec une affaire. Les violences sexistes sont donc traitées principalement par le prisme de la justice.

La provenance et type d'article

1754 articles sur 12 mois (janvier à décembre 2022)

Provenance des articles

	Dépêche d'agences	Rédactions
Nombre d'articles	1005	749
Pourcentage d'articles	57%	43%

Taille des articles

	Brève	Moyenne	Longue
Nombre d'articles	283	1120	351
Pourcentage d'articles	16%	64%	20%

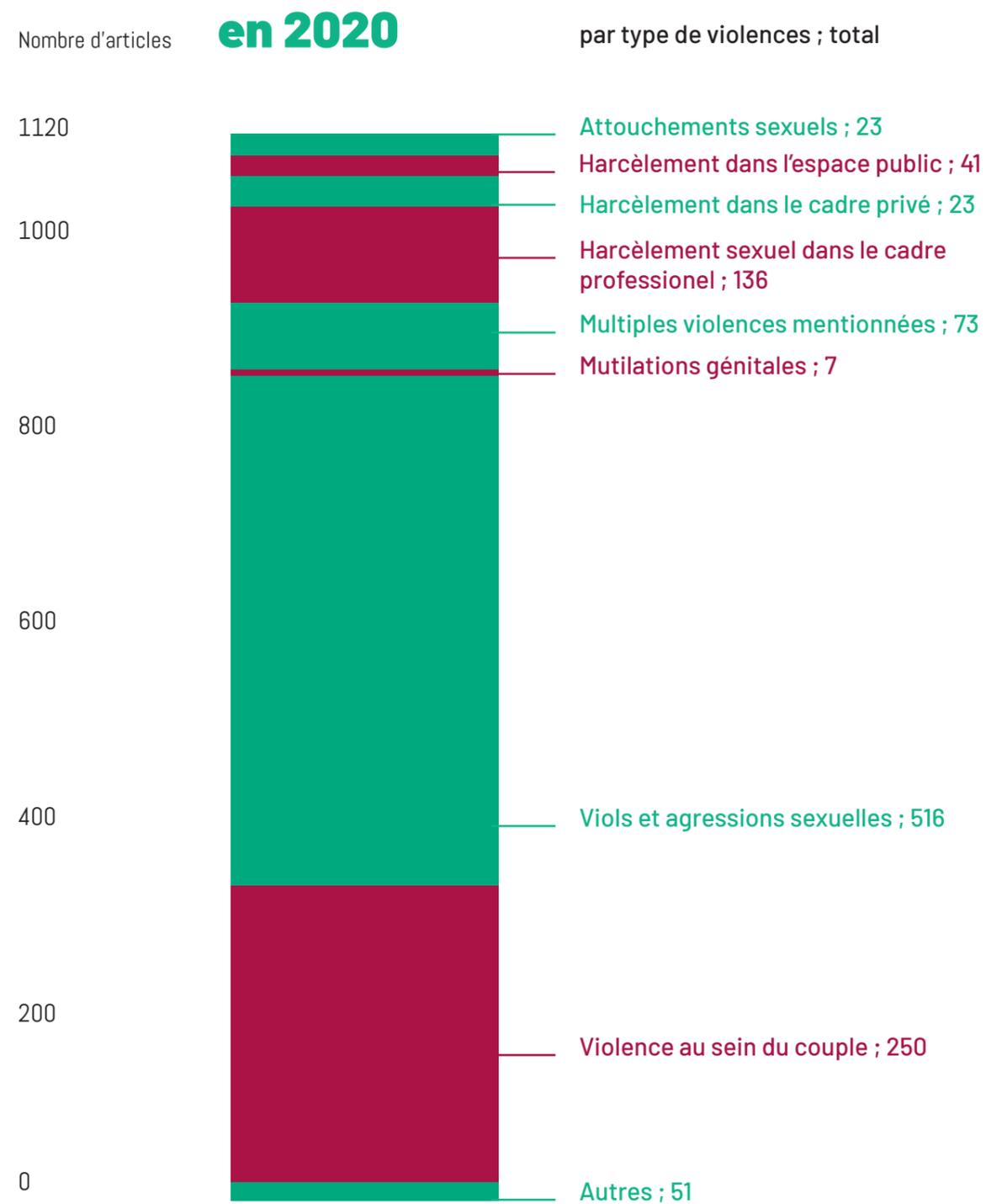
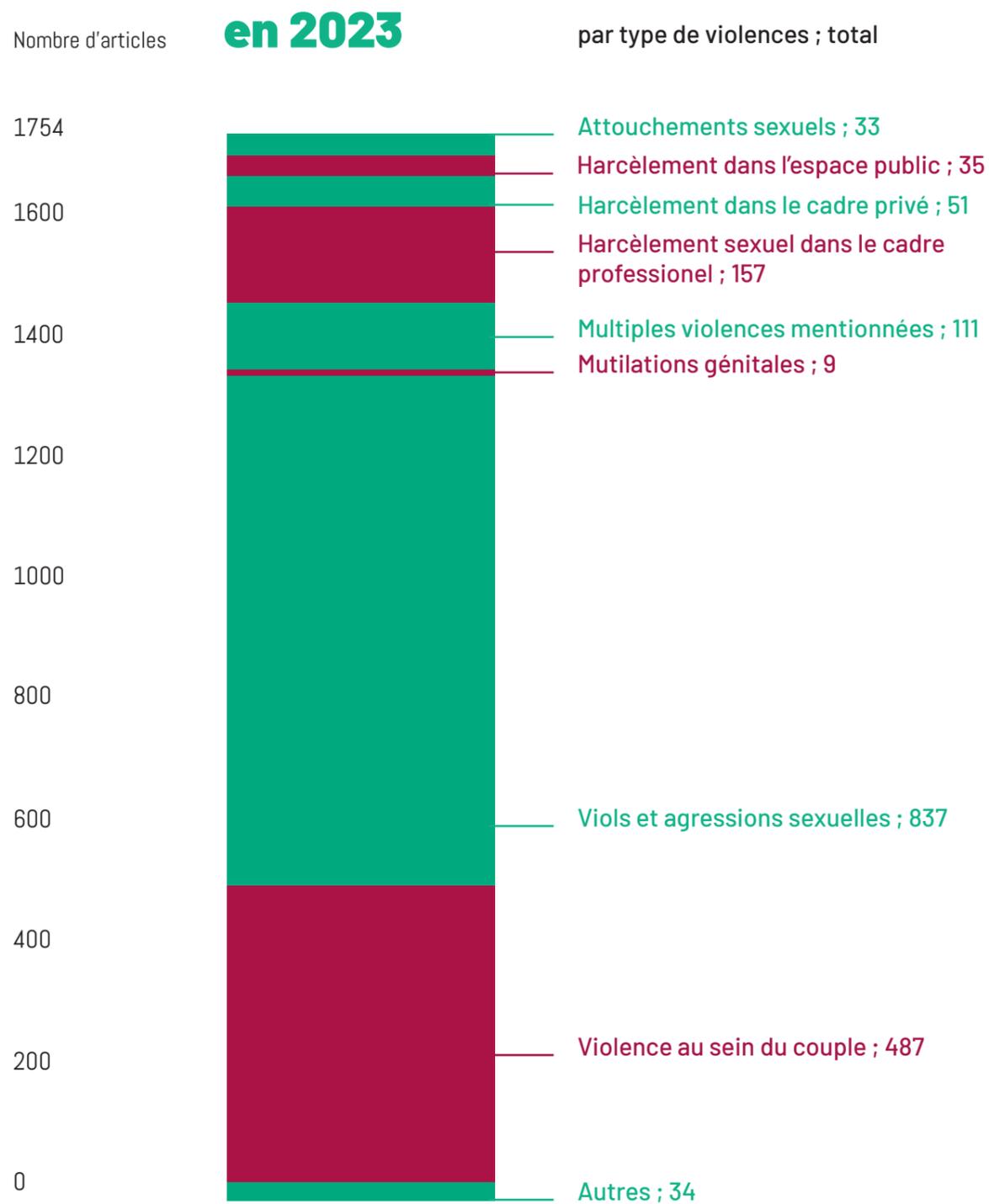
Lien direct avec une affaire

	En lien direct avec une affaire	Sans lien direct avec une affaire
Nombre d'articles	1205	549
Pourcentage d'articles	69%	31%

Provenance de la nouvelle

	Affaire suisse	Affaire européenne	Affaire à l'international
Nombre d'articles	909	532	313
Pourcentage d'articles	52%	30%	18%

Les types de violences traitées



Top 3 des violences

- 1 **Viols et agressions sexuelles**
- 2 **Violences au sein du couple**
- 3 **Harcèlement sexuel dans le cadre professionnel**

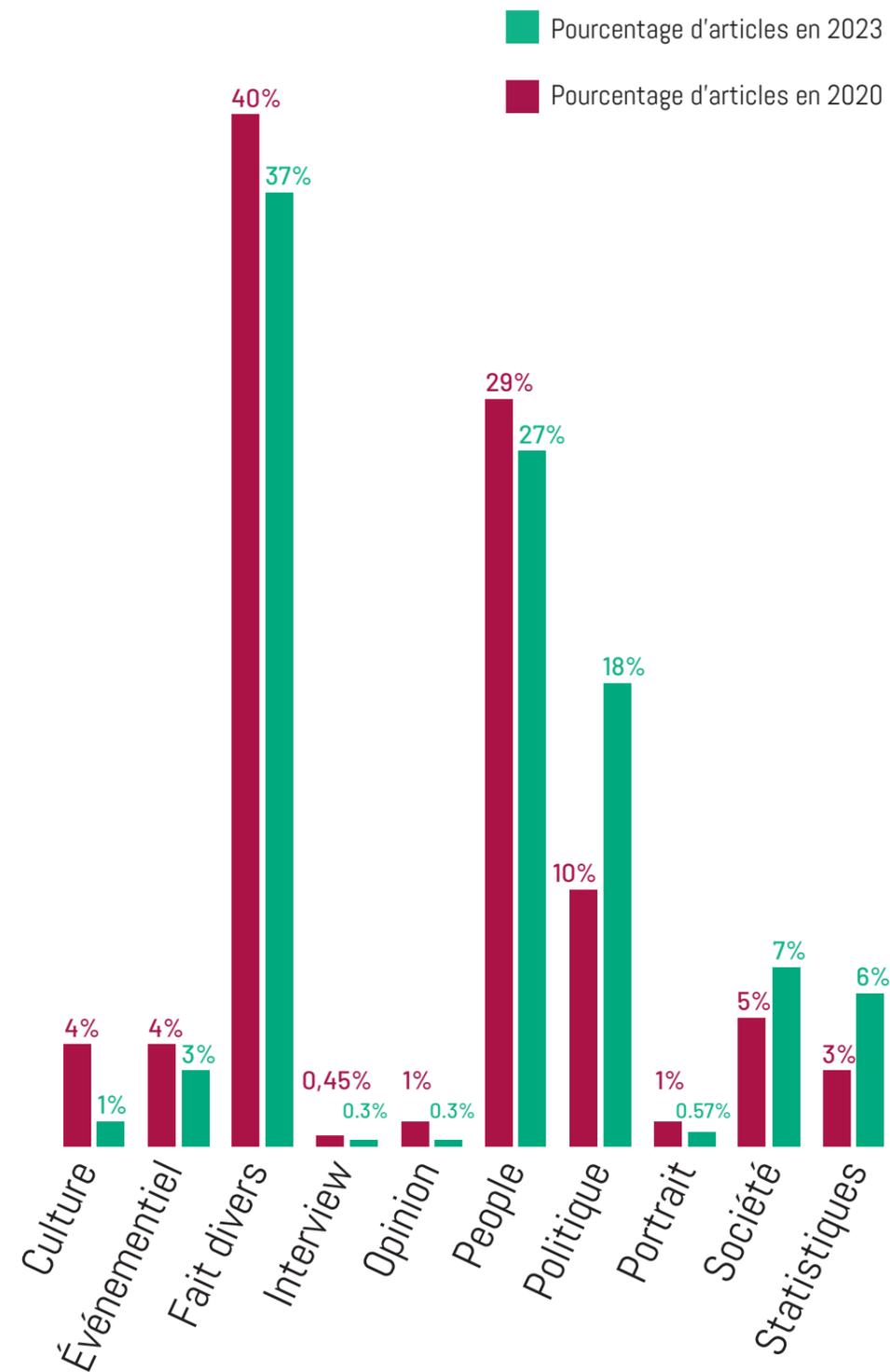
Ces éléments correspondent à l'actualité judiciaire et politique suisse et mondiale. Les articles portant sur les violences sexuelles et les violences au sein du couple augmentent ainsi par rapport à l'étude de 2020, tandis que le traitement des autres violences reste stable, en rapport à l'augmentation globale des articles analysés.

Cependant, ces chiffres ne correspondent pas forcément aux chiffres réels des violences. De nombreuses violences quotidiennes et invisibles passent la plupart du temps hors du filtre de la justice et des médias. C'est le cas par exemple du harcèlement quotidien dans l'espace privé ou public. Plus encore, en détaillant les éléments rapportés par les médias, on observe également ces biais à l'intérieur même des violences citées. Ainsi les violences au sein du couple sont en majorité représentées à travers les violences physiques, alors que les violences psychologiques sont plus nombreuses selon les dernières statistiques et les études portant sur l'emprise au sein du couple (MINORE : 2021).

Ainsi, un biais existe au sein des médias, qui ne permet pas de dresser un tableau réaliste des violences. Les violences sont le plus souvent traitées à travers le prisme de la justice. Elles se retrouvent traitées ainsi en majorité dans les rubriques de faits divers ou de faits people, comprenant les affaires judiciaires de personnalités connues.

On observe toutefois une augmentation nette des articles classés dans les faits politiques, statistique ou encore les faits de société. Une diversification intéressante qui permet d'appréhender les violences avec un autre prisme, mais aussi de varier les pratiques journalistiques et les points de vue. Chaque rubrique répondant à ses propres codes, il sera par exemple plus courant de donner la parole à un ou une politique ou une association d'aide aux victimes dans un article société ou politique.

La répartition des rubriques



16. Traitement médiatique des violences sexistes

17.

L'analyse générale

La présente analyse permet de dessiner le bilan général du traitement médiatique des violences sexistes. Les éléments méthodologiques de 2020 ont été repris en 2023 permettant une comparaison exacte. La présente analyse permet de dessiner le bilan général du traitement médiatique des violences sexistes. Les éléments méthodologiques de 2020 ont été repris en 2023 permettant une comparaison exacte. Les moyennes sont calculées selon une échelle de -1 à 1 (voir les tableaux méthodologiques en annexe 1, pages 50-54) puis retranscrites infographiquement selon l'échelle de notation scolaire, soit sur 6. En 2020, la moyenne générale était de 0,19 soit 3,5 sur 6, et en 2023 elle a augmenté jusqu'à 0,26 soit 3,75 sur 6.

Moyenne générale



Analyse par catégorie

	Catégorie	Nombre d'articles en 2023	%	Nombre d'articles en 2020	%
1	L'article décrit la violence de manière objective et neutre et participe à une démarche de sensibilisation en permettant à des potentielles victimes de s'identifier ou/et en proposant des numéros d'aide.	320	18%	281	25%
2	L'article décrit la violence de manière objective et neutre.	1119	64%	390	35%
3	L'article contient des éléments problématiques.	292	17%	370	33%
4	L'article contient des éléments problématiques concernant le traitement des violences sexistes et participe à justifier la violence.	23	1%	79	7%

En 2020 et 2023, le traitement médiatique des violences s'est amélioré, la moyenne étant passée de 0,19 à 0,26, soit 7 points supplémentaires. Plus encore, on observe une nette diminution de la présence d'articles en catégorie 4, passant de 7% à 1%.

Ainsi 18% des articles contiennent des mythes et des éléments problématiques (catégorie 3 et 4) en 2023, contre 40% en 2020.

Une amélioration qu'il convient toutefois de relativiser. Un article toutes les deux semaines perpétue encore la culture du viol ce qui correspond aux nombres de féminicides en Suisse. De plus, de nombreux éléments manquent encore.

Le nombre d'articles en catégorie 1, soit contenant des éléments sensibilisant, est passé de 25% en 2020 à 18% en 2023, une diminution inquiétante qu'il convient de surveiller.

Un article toutes les deux semaines perpétue encore la culture du viol.



En Suisse, un féminicide est commis toutes les deux semaines.

La moyenne et le contexte

Moyenne des articles selon la taille

	Moyenne en 2023	Moyenne en 2020
Brève	0.16	0.04
Article moyen	0.21	0.11
Article long	0.68	0.20



Sans grande surprise, plus l'article est long, meilleur il est. Une donnée déjà identifiée en 2020. En effet, plus l'article est long, plus les journalistes ont la place d'y mentionner des éléments permettant de mieux appréhender les mécanismes des violences et de sensibiliser. La taille des articles peut également être significative du temps passé sur le sujet. Or, davantage de temps amène à une enquête plus poussée et peut ainsi permettre de donner le point de vue d'expert-es et des ressources d'aides. La taille n'est cependant pas la seule donnée qui interagit avec la moyenne des articles. La moyenne est ainsi meilleure si l'article ne traite pas directement d'une affaire judiciaire.

Plusieurs éléments peuvent l'expliquer. Le travail journalistique change selon que l'article provient d'une reprise de dépêche internationale, de la couverture d'un procès ou d'une actualité politique, voire d'un fait d'enquête. Le temps accordé, les sources ainsi que la place accordée à l'article évoluent. Il convient ainsi de se demander d'où provient l'impulsion d'écrire sur le sujet. Si celle-ci provient d'une association publiant un communiqué de presse, par exemple, les données présentes dès le début sur ce même communiqué peuvent nettement influencer la qualité du traitement médiatique des violences.

Tout comme en 2020, on observe ainsi une grande disparité dans la moyenne entre les différentes rubriques. On peut dans ce cadre noter une nette amélioration de la moyenne des faits divers. Une donnée réjouissante, puisqu'une majorité des faits sont traités avec ce prisme.

Moyenne des articles selon les rubriques

■ Moyenne en 2023

■ Moyenne en 2020



L'article obtient une meilleure note s'il ne traite pas directement d'une affaire judiciaire.



Les violences et leur traitement

Analyser les différences de traitement médiatique entre les violences est intéressant à plusieurs égards.

Les violences doivent en effet se penser dans un continuum (Kelly : 1988). Or l'image du grand public sur celles-ci est beaucoup moins diversifiée. Souvent représentées à travers la métaphore de l'iceberg, les violences visibles à la pointe de l'iceberg sont les seules connues, tandis que les violences qui les soutiennent, dans la partie immergée de l'iceberg, ne sont pas identifiées comme telles.



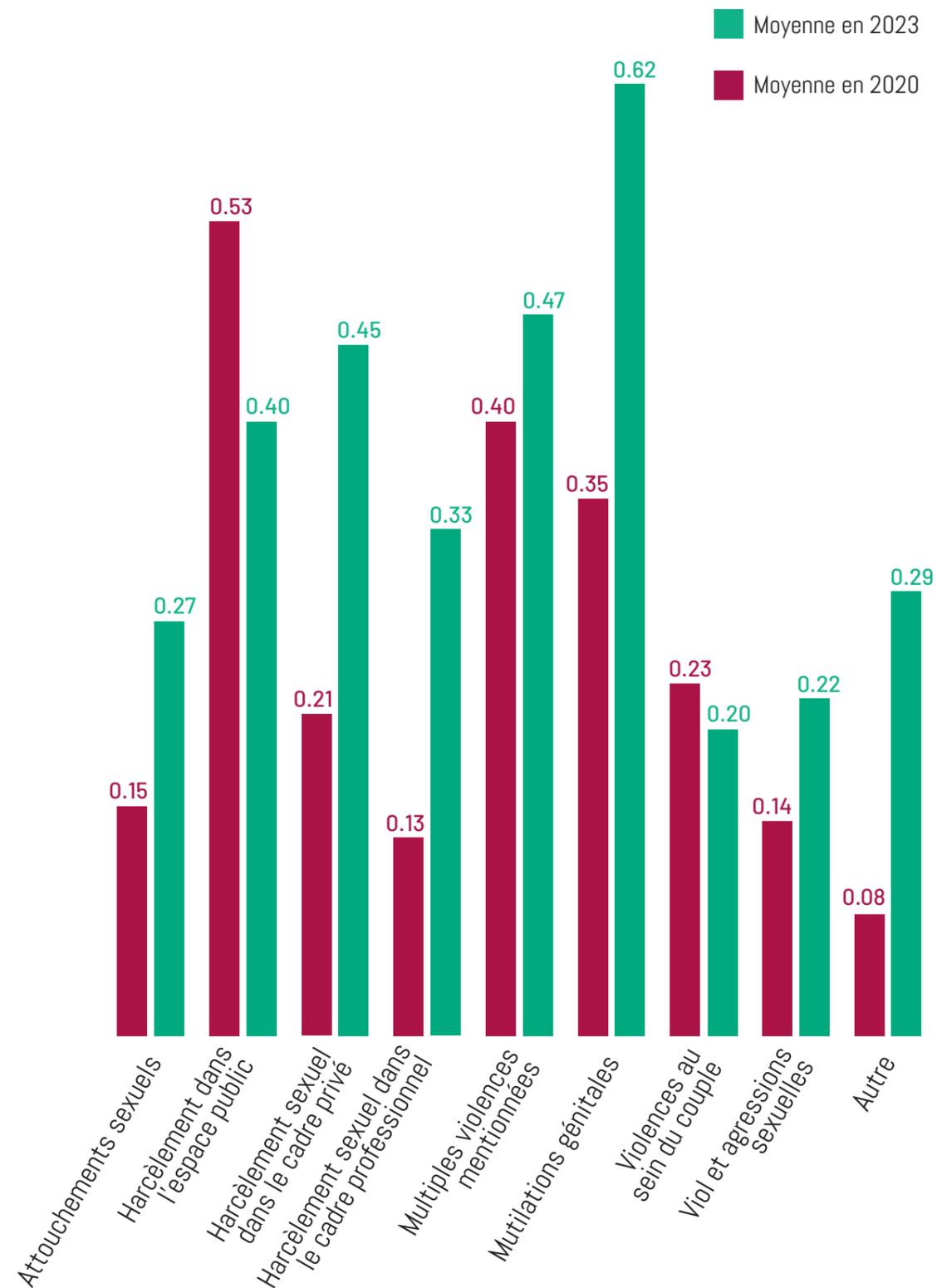
Le traitement médiatique des violences est ainsi influencé par ces représentations et donc par la manière dont les journalistes, mais également le lectorat, considèrent une violence comme légitime et crédible. Lorsque l'on demandera à une personne lambda de nous décrire une agression sexiste, le même scénario biaisé apparaîtra : une femme jolie et naïve, seule dans la rue la nuit, agressée sexuellement par un inconnu racisé, laid et fou. Il s'agit comme l'a montré la chercheuse Esther Madriz (1997) du « mythe de la parfaite agression » ou de l'agression légitime et crédible. Si cette agression peut exister, elle n'est de loin pas la seule, ni l'agression majoritaire. Les violences sexistes sont en majorité perpétrées par des hommes de l'entourage, non pas dans la rue, mais chez les victimes. Décortiquer cette agression mythique nous permet de ressortir un à un les mythes qui sous-tendent la culture du viol.

Cet imaginaire va en effet servir de référence pour comprendre et qualifier les agressions. Plusieurs phénomènes vont ainsi se cumuler qui tendent tous vers une invisibilisation et une distanciation des violences. L'annihilation du caractère systémique et structurel des violences permet non seulement de s'en dédouaner, mais aussi de maintenir le système inégalitaire dont elles proviennent et qu'elles soutiennent. Ce mécanisme va ainsi culpabiliser la victime et dédouaner, voire excuser l'auteur. De nombreux éléments participent de ce mécanisme que nous analyserons un à un dans les prochaines parties de ce rapport. Au-delà des mythes, d'autres éléments influencent le traitement médiatique de certaines violences en comparaison à d'autres : l'actualité dont elles font l'objet par exemple.

Ainsi, en 2020, nous avons proposé une comparaison entre le traitement médiatique du viol et des agressions sexuelles et le traitement médiatique du harcèlement dans l'espace public. En amont de la réforme du droit pénal en matière sexuelle, le viol et les agressions sexuelles faisaient encore assez peu l'objet d'une attention politique, au contraire du harcèlement dans l'espace public. La comparaison était également pertinente dans le positionnement des deux violences face aux représentations et aux mythes. Alors que la plupart des comportements récurrents du harcèlement dans l'espace public (interactions non-sollicitées, regards insistants, sifflement, voire injures ou attouchements) se situent dans la partie immergée de l'iceberg, les violences sexuelles se situent, pour les plus reconnues et donc celles présentes dans les médias, à la pointe de celui-ci. Le harcèlement dans l'espace public bénéficiait d'une couverture médiatique moins importante, mais plus adéquate, tandis que le viol et les agressions sexuelles étaient beaucoup rapportés dans les médias, mais de manière peu adéquate. Comparer les deux violences permettait donc d'observer l'influence à la fois de l'actualité politique et des mythes sur le traitement médiatique des violences sexistes.

Moyenne des articles selon les violences traitées

En 2023, on observe une augmentation générale de la moyenne. Les moyennes des articles portant sur le harcèlement dans l'espace public, les violences au sein du couple et les violences multiples baissent de manière notable, tandis que les moyennes des articles portant sur les mutilations génitales et le harcèlement sexuel dans l'espace professionnel augmentent. Les agressions sexuelles et le viol sont les violences qui bénéficient de la moins bonne moyenne, tout comme en 2020. Au contraire, les mutilations génitales sont les violences qui ont la meilleure moyenne.



Répartition des violences selon les rubriques

Nombre d'articles	Faits divers	Faits politiques	Faits statistiques	Faits people	Faits de société
Attouchements sexuels	23	0	0	7	3
Harcèlement dans l'espace public	4	15	6	1	3
Harcèlement sexuel dans le cadre privé	11	6	27	0	7
Harcèlement sexuel dans le cadre professionnel	61	26	17	38	5
Multiples violences mentionnées	27	24	5	2	26
Mutilations génitales	0	4	0	0	3
Violences au sein du couple	210	81	35	94	36
Viol et agressions sexuelles	300	150	9	330	34
Autre	12	8	1	1	8

Concernant la répartition dans les rubriques, on observe que les violences au sein du couple et les viols et agressions sexuelles sont traités en grande majorité à travers le prisme judiciaire et donc en tant que fait divers ou fait people. On observe toutefois une présence importante d'articles portant sur la réforme du droit pénal en matière sexuelle, expliquant l'augmentation du traitement politique du viol et des agressions sexuelles. Comme en 2020, le harcèlement dans l'espace public ou les mutilations génitales sont traités majoritairement comme un fait politique.

Plusieurs éléments peuvent ainsi expliquer la disparité de moyenne. La taille du corpus joue bien entendu un rôle, mais également la visibilité des violences. Autant de facteurs qui peuvent expliquer la bonne moyenne des articles portant sur les mutilations génitales ou encore la nette amélioration du traitement médiatique des violences sexuelles.

26. Descriptions des violences et contenu des articles

La méthodologie appliquée pour l'analyse du traitement médiatique des violences sexistes permet de prendre en compte de multiples éléments et leurs interactions. Elle prend ainsi non seulement en compte des éléments portant sur la construction de l'article et sa forme, tel que le vocabulaire, le choix des sources ou la hiérarchisation des informations, mais aussi des éléments portant sur la description des violences et les informations mentionnées ou non. Nous allons aborder ces différents éléments dans la partie suivante.

L'analyse de la forme

Le choix des mots est essentiel dans la diffusion d'une information adéquate et objective sur les violences. Nombreuses sont les terminologies encore utilisées minimisant les violences. Par exemple, au lieu de parler de viol ou d'attouchements, on parle de relations sexuelles ou de massage. Utiliser le champ lexical de la violence pour décrire les faits est essentiel dans la reconnaissance de ceux-ci. Plus encore, en usant d'euphémismes, les journalistes contribuent à la banalisation des violences et donc à leur invisibilisation.

Le choix du vocabulaire est ainsi une donnée essentielle, mais elle n'est pas la seule. Afin qu'un article porte un regard objectif sur les faits, il convient de croiser les sources, mais aussi de pouvoir affirmer les informations transmises et ainsi éviter les tournures vagues, les questions ouvertes ou l'emploi du conditionnel.

Plus encore, l'ordonnance de ces mêmes informations doit également être prise en compte. En effet, une information n'aura pas la même valeur si elle est présente dans le titre, le chapeau ou lors du dernier paragraphe.

2023

Un article tous les 9 jours omet le terme «violence».

2020

Un article tous les 3 jours omet le terme «violence».

27.

Vocabulaire

	Vocabulaire de la violence ¹		Vocabulaire ambigu et/ou un mélange ²		Vocabulaire amoureux ou de la séduction et/ou minimisant et réducteur ³	
	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Année	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Nombre d'articles	1478	844	212	204	64	72
%	84%	75%	12%	18%	4%	6%

Sources

	Versions croisées de la victime, de l'auteur et d'un-e expert-e		Versions croisées de la victime et de l'auteur / ou version de la victime seulement		Version de l'auteur seulement	
	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Année	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Nombre d'articles	453	433	1252	589	49	98
%	26%	39%	71%	53%	3%	9%

Voir l'annexe 1, page 50, pour la méthodologie.

- 1 Par exemple, les mots tels que féminicide, viol, violence conjugale pour parler des violences.
- 2 Par exemple, les mots tels que drame ou l'usage conjoint des termes féminicide et drame passionnel pour parler des violences.
- 3 Par exemple, les mots tels que drame passionnel, jeu érotique, carresse bucale pour parler des violences.

Validité des informations

	Le/la journaliste peut affirmer 100% des informations données		Le/la journaliste peut affirmer 75% des informations données		Le/la journaliste peut affirmer 50% des informations données	
	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Année	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Nombre d'articles	1639	879	102	205	13	36
%	93%	78%	6%	18%	1%	3%

Hierarchisation des informations

	Le titre et le chapeau mentionnent les violences		Le titre et/ou le chapeau ne mentionnent pas les violences		Le titre et/ou le chapeau mentionnent des informations ambiguës sur le contexte ou tendent à choquer	
	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Année	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Nombre d'articles	1681	893	42	103	31	124
%	96%	80%	2%	9%	2%	11%

Voir l'annexe 1, page 51, pour la méthodologie.

Rien de nouveau n'est à noter concernant l'analyse de la forme, en rapport à l'analyse de 2020. De nombreux articles pêchent encore. Ainsi, 1 article par semaine ne contient que la version de l'auteur des violences et omet de croiser les sources. Plus encore, presque un article par jour, soit 276 en tout, utilise un vocabulaire minimisant et banalisant les violences.

Il convient toutefois de mentionner que les violences sont mieux repérées et explicitées. Alors qu'en 2020, un article tous les 3 jours, soit 124, ne mentionnaient pas le terme "violence", il ne s'agit plus que d'un article tous les 9 jours en 2023.



Le caractère préventif

Les éléments portant sur le caractère préventif des articles amènent à se questionner sur les informations diffusées et leurs plus-values. Ainsi, est-ce qu'un-e journaliste se contente uniquement de retracer l'affaire et les faits mentionnés de manière neutre, ou des analyses complémentaires sont proposées ?

La mention de chiffres, la comparaison avec d'autres affaires ou la mention du caractère systémique des violences sont autant d'éléments qui permettent de concevoir les faits rapportés dans un cadre plus large.

La mention de ressources expertes directes ou indirectes, ainsi que des ressources d'aide permettent quant à elles d'outiller le lectorat.

Il s'agit ainsi non seulement de considérer les violences sexistes comme un fait de société, mais surtout de penser chaque article comme une occasion de sensibilisation.

Présence de statistiques

Année	Utilisation de statistiques mettant en perspective les violences en général comme un fait de société		Utilisation de statistiques mettant en perspective un seul type de violence		Aucune statistique n'est présente dans l'article	
	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Nombre d'articles	106	129	235	108	1413	883
%	6%	12%	13%	10%	81%	79%

Mention d'autres violences

Année	L'article inclut la violence citée dans un mécanisme d'ampleur contenant toutes les violences sexistes ou diverses formes		L'article cite quelques violences passées du même type ou dans la même affaire		L'article ne cite pas d'autres violences sexistes	
	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Nombre d'articles	432	210	795	316	527	594
%	25%	19%	45%	28%	30%	53%

Présence de citation d'expert-es

Année	L'article interroge un-e expert-e des violences sexistes		L'article mentionne un-e expert-e/ une association/ une institution travaillant sur la question des violences sexistes		L'article ne fait aucune référence	
	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Nombre d'articles	334	277	34	42	1386	801
%	19%	25%	2%	4%	79%	72%

Présence de ressources d'aide

	Un numéro d'aide/ un site internet aux éventuelles victimes (encadré, numéro, lien direct) est mentionné		Une ressource pouvant aider les éventuelles victimes (texte de loi, organisation aidante, etc.) est mentionnée indirectement		Aucun élément informatif pour les éventuelles victimes n'est mentionné	
	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Année	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Nombre d'articles	243	110	166	181	1354	829
%	14%	10%	9%	16%	77%	74%

Voir l'annexe 1, pages 51-52, pour la méthodologie.

On ne constate pas une grande évolution face à 2020. On peut toutefois souligner une légère augmentation dans la mention des ressources d'aide. Ainsi, si en 2020 seulement 110 articles mentionnaient directement des ressources d'aide, ce chiffre a augmenté à 243 en 2023. Des médias comme le 20 minutes ont en effet commencé une réflexion sur la question et se sont dotés d'encadrés à apposer à la fin des articles.

La démarche ne résout pas tout. Un article perpétuant la culture du viol au niveau de la description de l'auteur ou du vocabulaire restera problématique avec ou sans encadré. De plus, on peut questionner le taux de lecture de ces encadrés, placés en bas, en dehors du corps de l'article. Il convient cependant de saluer la démarche et d'espérer qu'elle sera reprise et effectuée avec plus de régularité.

Les descriptions de la victime et des rapports de pouvoir

Les fausses représentations concernant les violences biaisent les discours et les articles. Parmi les mythes tenaces, on peut compter la culpabilisation des victimes. Ainsi dans un discours porteur de la culture du viol, de nombreux éléments convergent pour démontrer que c'est la femme qui, par son comportement, a provoqué l'agression et que l'homme est, lui, victime de son « état », incapable de contrôler son corps et ses pulsions. La culture du viol retourne ainsi complètement les mécanismes de contrôle et de pouvoir. En réalité, la violence en tant que telle est un contrôle du corps et des comportements de l'auteur sur la victime. Or la culture du viol dépeint la violence comme une perte de contrôle. Plus encore elle retourne également la relation de pouvoir victime-auteur, puisque l'auteur devient victime de ses pulsions et la victime devient provocatrice de la violence. De là découlent les discours sociétaux qui se manifestent par des formules telles que « elle l'a bien cherché » ou « quand les femmes disent non, elles pensent oui ». La capacité d'exercer son consentement même est ainsi complètement niée. Les corps féminins sont exposés aux prétendues pulsions masculines et complètement objectivés et contrôlés. C'est aux victimes que revient la responsabilité d'éviter les violences qu'elles subissent, tandis que les violences sont invisibilisées.

Analyser la manière dont les victimes et leur parole sont considérées dans les médias, mais aussi comment les rapports de pouvoir sont représentés, permet ainsi de mieux identifier les mécanismes de la culture du viol que certains articles contribuent à perpétuer.

Description de la victime

	Ni la légitimité de la parole de la victime, ni son comportement ne sont remis en cause		Le comportement de la victime est décrit de manière ambiguë dans l'article		La légitimité de la parole de la victime est remise en cause	
	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Année	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Nombre d'articles	1609	981	86	104	59	35
%	92%	87%	5%	9%	3%	3%

Description des rapports de pouvoir

	La relation de pouvoir entre les protagonistes est clairement mentionnée ¹		La relation de pouvoir entre les protagonistes n'est pas mentionnée		Les protagonistes sont mis sur pied d'égalité	
	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Année	2023	2020	2023	2020	2023	2020
Nombre d'articles	634	464	1033	496	87	160
%	36%	41%	59%	44%	5%	14%

Voir l'annexe 1, page 53, pour la méthodologie.

En 2020 déjà, on soulignait une faible présence de mécanismes de "victimshaming". Un constat confirmé en 2023. Concernant les rapports de pouvoir, peu mentionnés en 2020, ils restent peu présents en 2023. Pire encore, tous les 4 jours un article lissant les rapports de pouvoir, plaçant victime et auteur de violence sur le même niveau, est publié.

Or la compréhension des rapports de pouvoir sociétaux, mais aussi des mécanismes d'emprise est essentiel pour comprendre les violences sexistes et leur enjeu. C'est uniquement en appréhendant ces éléments que l'on peut dessiner un tableau réaliste des violences. Le consentement, par exemple, ne peut pas être appréhendé en dehors des rapports de pouvoir, obligeant la victime à un acte qu'elle refuserait dans d'autres circonstances. On pense ici à des témoignages de victime au sein du couple, expliquant avoir consenti à un rapport sexuel, de peur des représailles physiques successives à un refus. Comment ne pas comprendre ce rapport, comme étant lui-même une violence ?

Identifier l'emprise sur les victimes, mais aussi les rapports de pouvoir concomitant à la situation de l'auteur par rapport à la victime, par exemple financière, professionnelle, familiale, s'avère ainsi indispensable.

Tous les 4 jours, on publie un article qui lisse les rapports de pouvoir entre la victime et l'auteur

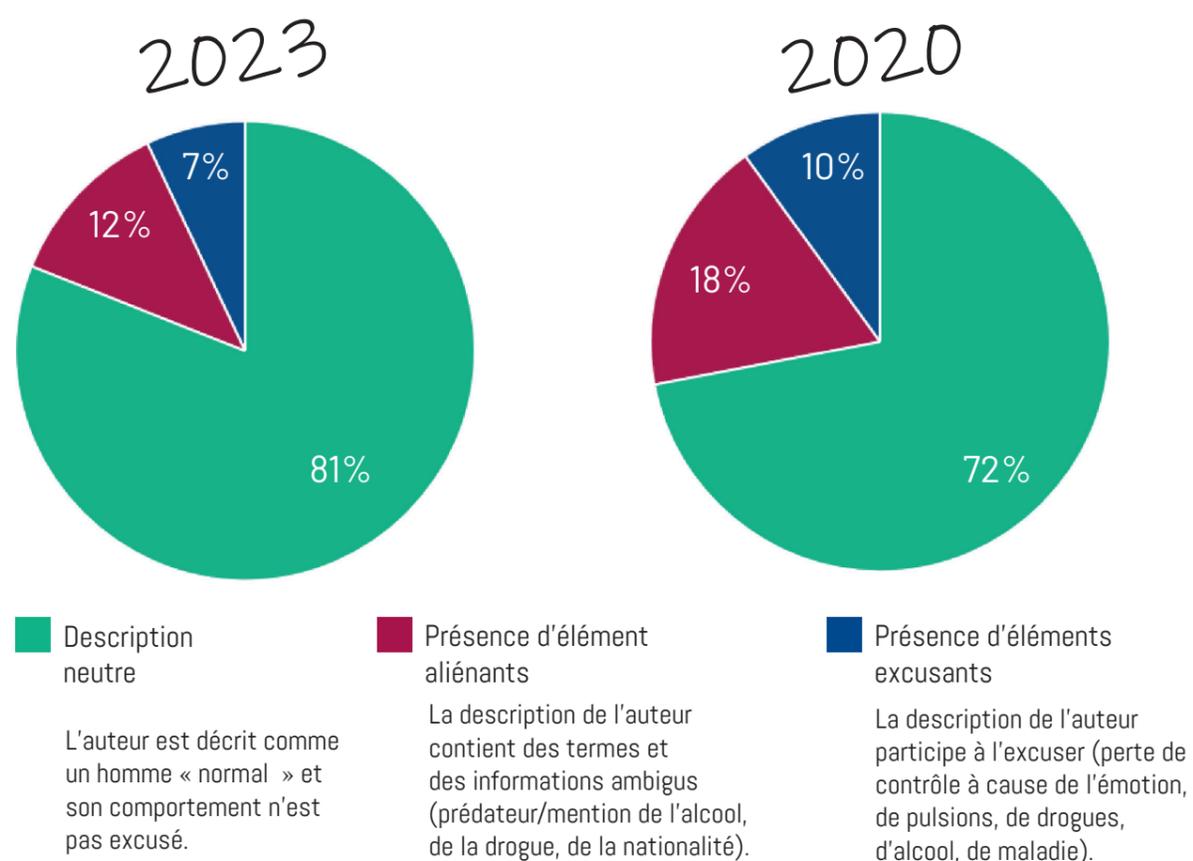


¹ Par exemple, l'ascendance ou la possibilité de pression sont mentionnées.

Les descriptions des auteurs

Qui sont les auteurs de violences ? Il n'y a pas de réponse à cette question. Les auteurs de violence ne répondent à aucun profil, hormis un élément : ils sont en grande majorité des hommes cisgenres. Selon les statistiques criminelles recensées par l'Office fédéral de la statistique datant de 2021, plus de 75% des auteurs sont des hommes. A cela, il faut ajouter que ces statistiques qualifient uniquement les violences à travers le type de relation entre l'auteur et la victime. Elles ne différencient ainsi pas les violences symétriques, autrement dit réciproques, des violences asymétriques, dites ici sexistes. Plus encore, elles prennent également en compte les violences réactionnelles, succédant à des années de violences psychologiques et physiques. Les études (Cavalin : 2013) prenant en considération ces éléments montrent une nette différence entre la violence masculine et féminine et identifient ainsi une plus large majorité encore d'auteurs de violences sexistes, comme étant des hommes.

Nous l'avons déjà mentionné, les mythes entourant les violences sexistes dessinent un portrait particulier de ces hommes violents. Les éléments qui permettent de remettre en question la légitimité de la victime, soit son comportement avant, pendant et après l'agression, sa prise de stupéfiants ou sa consommation d'alcool ou encore son discours sont mis en avant pour excuser l'auteur.



Le mécanisme tend également à animaliser l'auteur, à mettre en avant son incapacité à contrôler ses pulsions à cause de la maladie, de la consommation d'alcool ou de la prise de stupéfiant, ou même des émotions. Des éléments racistes entrent également en jeu, puisque l'imaginaire de l'homme racisé animalisé permet à la fois d'excuser, voire d'expliquer l'agression tout en accentuant la distanciation avec celle-ci.

Mention de la nationalité ou origine

	Nationalité ou origine suisse	Nationalité ou origine européenne	Nationalité ou origine extra-européenne	Aucune nationalité ou origine mentionnée
Total d'articles	21	62	100	1571
%	1%	4%	6%	90%

Mention de la santé mentale

	Mention de la santé mentale	Sans mention
Total d'articles	132	1622
%	8%	92%

Mention de la consommation de psychotrope

	Mention de drogue ou alcool	Sans mention
Total d'articles	132	1622
%	8%	92%

Présence d'une forme d'animalisation

	Présence animalisation	Absence animalisation
Total d'articles	95	1659
%	5%	95%

Voir l'annexe 1, pages 51-52, pour la méthodologie.

De manière générale, on observe une nette amélioration dans la description des auteurs. Alors que 28% des articles contenaient des éléments problématiques en 2020, 19% en contiennent en 2023.

En analysant la présence des différents éléments, on observe que la problématique vient essentiellement de la considération de la nationalité ou de l'origine de l'auteur. En effet, les éléments mentionnant la santé mentale, la consommation de drogue ou d'alcool ou l'animalisation de l'auteur sont certes présents, mais à un faible niveau.

Au contraire, en majorité les origines et nationalité mentionnées explicitement dans l'article sont étrangère, européenne, et extra-européenne. Dans les affaires portant sur des auteurs d'origine suisse, celle-ci est tue. On identifie ici un biais raciste qu'il convient de déconstruire.

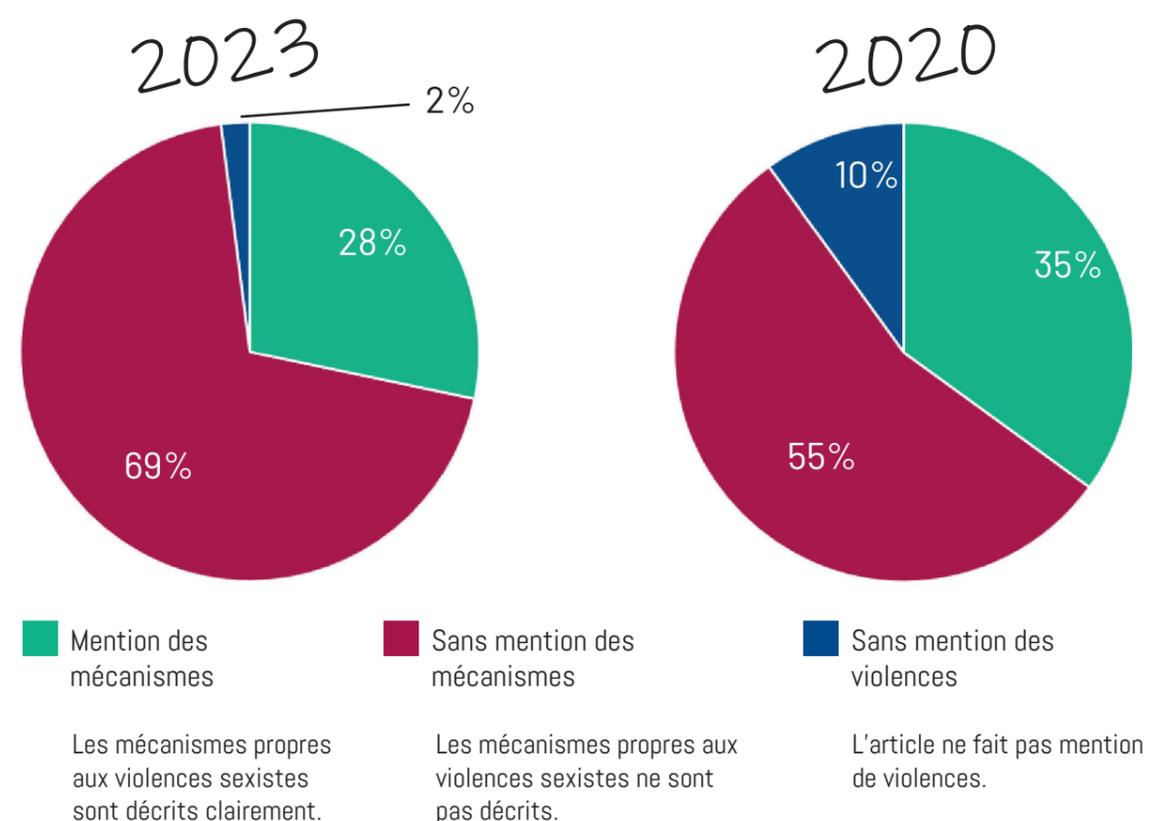
Quand l'auteur n'est pas suisse, la nationalité est majoritairement mentionnée.



La description des mécanismes propres aux violences

Les violences répondent à des mécanismes spécifiques, d'emprise et d'escalade. Les victimes vivent également des états identifiables, comme l'état de sidération, qui permet d'appréhender avec un autre prisme leur réaction et leur témoignage, suite à des violences sexuelles. Plus encore, comprendre les violences comme un fait de société, c'est également considérer que les discours, les comportements et la banalisation des violences font partie du problème. Ainsi, une entreprise qui promeut une culture machiste dénigrant les femmes est responsable du harcèlement sexuel qui a lieu entre ses murs.

Mentionner ces mécanismes propres aux violences, c'est non seulement mieux appréhender la complexité des enjeux, mais également permettre aux victimes de les identifier et de mettre des mots sur les situations vécues.



Mention du continuum des violences

	Mention du continuum	Aucune mention
Nombre d'articles	200	1553
%	11%	89%

Mention de la culture du viol

	Mention de la culture du viol	Aucune mention
Nombre d'articles	384	1370
%	22%	78%

Mention du phénomène de protection et de sidération

	Mention du phénomène	Aucune mention
Nombre d'articles	120	1634
%	7%	93%

Ces mécanismes restent pourtant peu mentionnés. Pire encore, 42 articles, soit presque 1 article par semaine parlent de violence sans même mentionner le terme violence.

Les mécanismes de sidération et de protection suite aux violences sexuelles, sont par exemple mentionnés uniquement à hauteur de 7% dans les médias, alors qu'ils sont un enjeu clef de la réforme du droit pénal en matière sexuelle. Plus encore, les violences ne sont pas pensées dans un continuum. 89% des articles ne mentionnent qu'un acte de violence et ainsi ne considèrent pas l'iceberg et la problématique dans sa globalité.

L'usage du terme féminicide

Depuis plusieurs années, le terme féminicide se popularise. On peut le définir comme suit :

Le féminicide est la mort ou le meurtre d'une femme suite à des violences sexistes parce qu'elle est une femme. En d'autres termes, si la personne n'avait pas été une femme, elle ne serait pas morte de cette manière. Le féminicide comprend par exemple des violences sexuelles, des violences au sein du couple ou encore des crimes d'honneur.

Il est important de ne pas enlever la dimension systémique au terme. On ne qualifiera ainsi pas de féminicide un meurtre suite à un cambriolage par exemple. L'OMS classe ainsi les féminicides dans 4 catégories :

- le féminicide intime commis par un époux ou un compagnon, actuel ou ancien.
- le crime d'honneur : une femme ou une fille tuée par un membre de sa famille parce qu'elle a commis ce qui est perçu comme une transgression, sexuelle ou dans son comportement.
- le féminicide lié à la dot : il est commis sur la future mariée par sa belle-famille, du fait d'un désaccord entre les deux familles autour de la dot.
- le féminicide non-intime commis par une personne qui n'est pas en relation avec la victime.

Ainsi si le terme féminicide s'est popularisé, il convient toutefois d'analyser comment et dans quelle ampleur. Comment est-il utilisé ? Quelle est la définition qui est utilisée et comprise par les journalistes ?

Nombre d'articles
traitant de féminicide

334

Nombre total de
mention : féminicide

141

Type de violence donnant lieu à un féminicide

	Total	Sans mention	Avec mention
Attouchements sexuels	0	0	0
Harcèlement dans l'espace public	0	0	0
Harcèlement sexuel dans le cadre privé	3	1	2
Harcèlement sexuel dans le cadre professionnel	0	0	0
Multiplés violences mentionnées	31	16	15
Mutilations génitales	1	1	0
Violences au sein du couple	234	123	111
Viol et agressions sexuelles	55	48	7
Autre	10	4	6

On constate ainsi que si le terme apparaît, son usage n'est pas constant. 57% des articles mentionnant des affaires de féminicide n'utilisent pas ce terme. Plus encore, la plupart des affaires de féminicides concernent les violences au sein du couple. Une seule catégorie posée par l'OMS est ainsi utilisée par les médias.



44. Images utilisées

Lors de la lecture d'un article, il est essentiel de considérer également les images. Une image aura notamment un impact plus important que l'article lui-même. En effet, elle est assimilée dès la lecture rapide du journal (titre, chapeau, image) et impacte de manière plus pérenne la mémoire. Plus encore, la nature de l'image influence l'assimilation de l'information. En esquisant des premières représentations, l'image aiguille ensuite la manière dont le reste des informations seront comprises et retenues.

Par essence, une image simplifie et réduit. Il s'agit donc de porter une attention particulière aux informations qu'elle contient afin de ne pas renforcer certaines représentations stéréotypées, de peur qu'elles ne puissent pas être complexifiées dans la suite de l'article.

Ainsi lorsque l'on parle de violences au sein du couple, proposer une image rapportant aux violences physiques aura tendance à invisibiliser les autres types de violences, comme la violence psychologique. Il en est de même lorsque l'on représente les auteurs de violence. Cadrer aux stéréotypes de l'auteur de violence en imageant un auteur racisé, ou assombri dans une ruelle, aura tendance à renforcer les stéréotypes déjà présents chez le lectorat et donc à biaiser leur lecture.

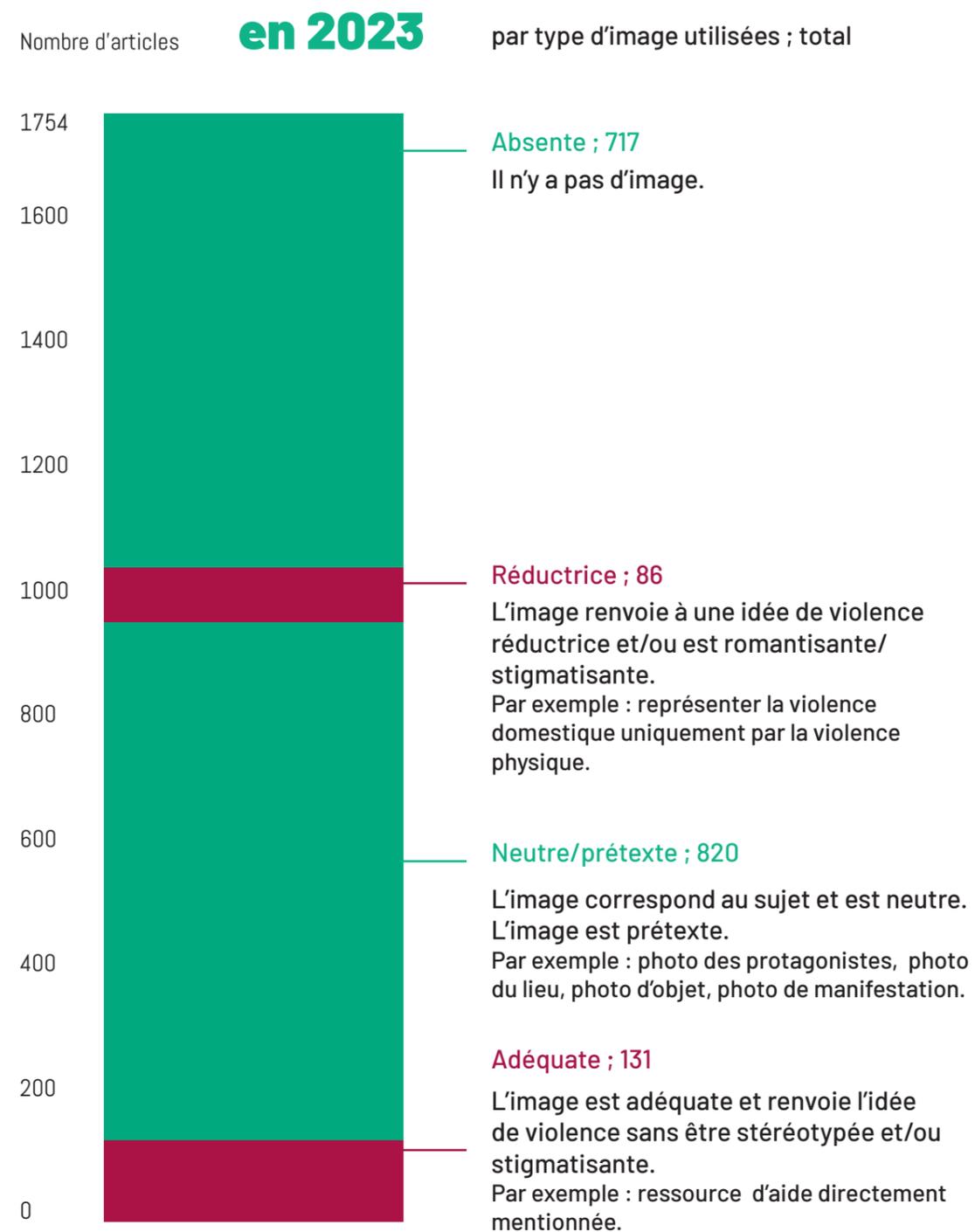
Au contraire, le choix pertinent d'une image peut permettre de faciliter la déconstruction de certaines idées préconçues, voire de donner des informations complémentaires. Certaines images peuvent par exemple mentionner directement des ressources d'aide et ainsi assurer que cette information soit vue rapidement par le lectorat.

Or, l'analyse montre que la plupart des images sont des images prétextes, qui si elles ne posent pas de problème, n'apportent aucune information complémentaire. Les photos de voiture de police, de rue, de tribunaux, ou des personnalités concernées servent au mieux à reconnaître les protagonistes ou tout simplement à répondre à l'obligation d'illustration imposée par le site internet.

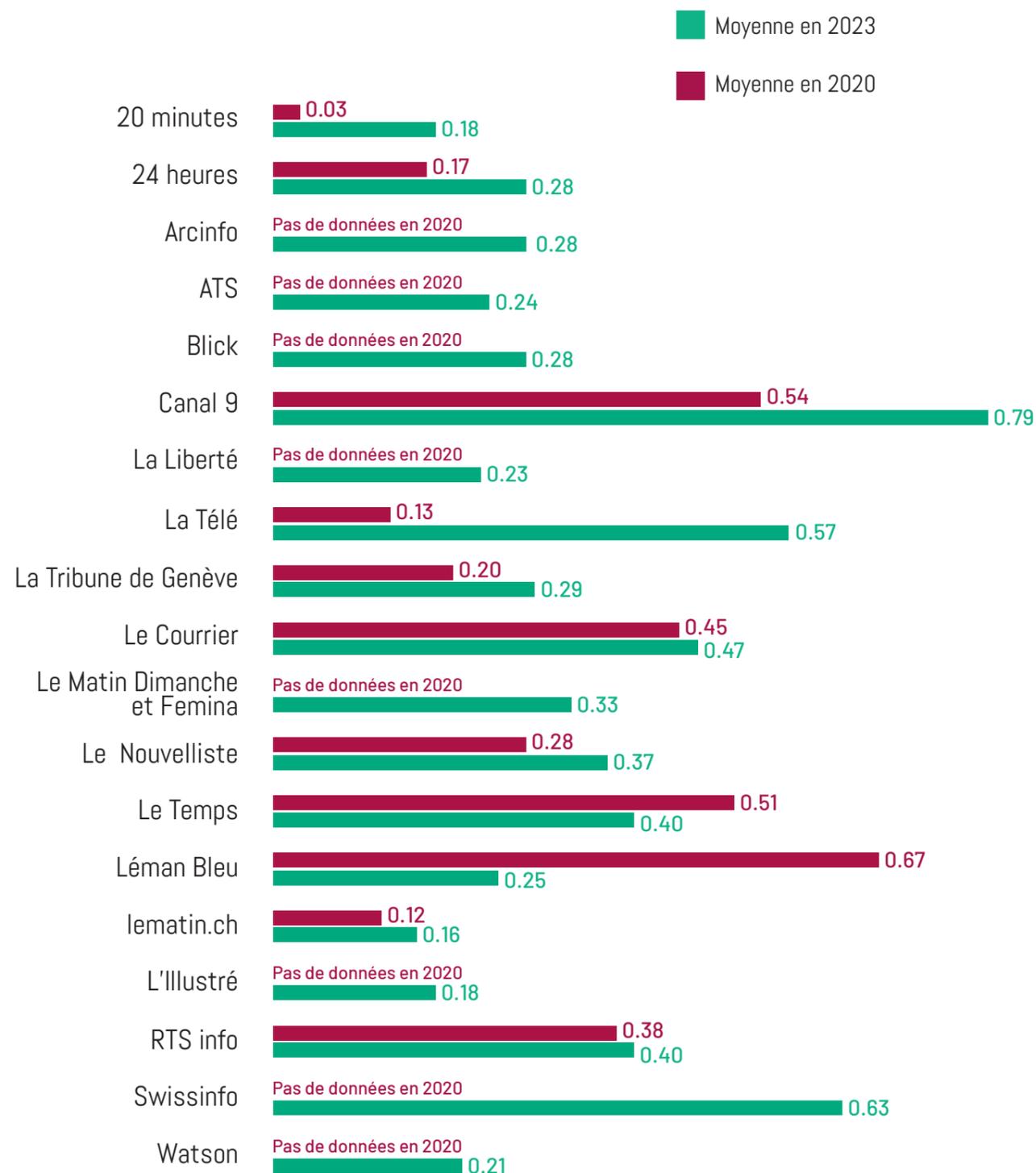
Parmi les images illustratives, on observe une proposition égale d'images stéréotypées et d'images adéquates. Une large marge d'amélioration est donc présente.

45.

Analyse des images



46. Analyse par média



47.

L'analyse des articles datant de 2019 montrait déjà une grande disparité de moyenne entre les médias. Un élément que nous retrouvons dans l'analyse des articles datant de 2023. Plusieurs moyennes se recourent d'ailleurs.

Média	Nombre d'articles par année	
	2023	2020
20 minutes	337	220
24 heures	163	225
Arcinfo	50	Pas de données en 2020
ATS	143	Pas de données en 2020
Blick	108	Pas de données en 2020
Canal 9	4	4
La Liberté	60	Pas de données en 2020
La Télé	11	6
La Tribune de Genève	182	226
Le Courrier	45	45
Le Matin Dimanche et Femina	28	Pas de données en 2020
Le Nouvelliste	41	51
Le Temps	98	63
Léman Bleu	57	4
lematin.ch	249	212
L'illustré	10	Pas de données en 2020
RTS info	67	64
Swissinfo	2	Pas de données en 2020
Watson	99	Pas de données en 2020

On observe toutefois des changements majeurs. Ainsi la moyenne du Temps est passée de 0,51 en 2020 à 0,40 en 2023. Le changement de direction et de ligne éditoriale qu'a vécu le média en 2021 peut constituer une piste explicative. D'autres médias ont également vu leur moyenne évoluer, notamment en raison de changements internes sans rapport direct avec le traitement médiatique des violences sexistes. Ainsi Léman Bleu est passé d'une moyenne de 0,67 à 0,25 en 2023. Alors qu'en 2020, les contenus analysés ne provenaient que de l'interne, en 2023 le média a diffusé de nombreux contenus provenant d'agences.

Au contraire, parfois l'évolution de la moyenne peut s'expliquer par une prise de conscience de la thématique et la mise en place d'actions concrètes. 20 minutes s'est ainsi muni d'une charte et diffuse régulièrement des ressources d'aide. La moyenne du média a ainsi augmenté passant de 0,03 en 2019 à 0,18 en 2023.

Parmi les médias nouvellement analysés, on peut noter une grande disparité allant de 0,63 pour Swissinfo, à 0,18 pour L'illustré en passant par des moyennes médianes de 0,28 pour Arcinfo par exemple.

Le rapport de 2020 se concluait par la nécessité d'agir pour sensibiliser les journalistes et co-construire un traitement médiatique des violences sexistes plus adéquat. Nombre des éléments apportés dans ce premier rapport se confirment dans l'analyse de 2023. Démontrant ainsi d'une part la cohérence des observations, mais également la constance des pratiques journalistiques.

Cependant, la comparaison permet également de mettre en évidence une évolution positive. Celle-ci s'observe de manière générale, mais aussi au fil des analyses. Cette amélioration démontre la pertinence des activités mises en place dans la sensibilisation au traitement médiatique des violences sexistes.

Il est ainsi essentiel de continuer les actions de sensibilisation dans l'échange, en prenant en compte la réalité des pratiques journalistiques. Plus encore, la présente analyse et l'expérience des années passées montrent l'importance de continuer à travailler tant au niveau individuel que structurel. En effet, les changements de ligne éditoriale peuvent faire évoluer le positionnement d'un média, positivement comme négativement. Le levier est donc puissant. Toutefois, cela n'enlève rien à la nécessité d'agir également à un niveau plus individuel. En effet, sensibiliser les journalistes de manière individuelle permet de garantir une forme de pérennité à la sensibilisation, malgré les aléas que peuvent rencontrer les médias.

Ces éléments, s'ils permettent d'évaluer le traitement médiatique des violences sexistes, permettent également à DécadréE de construire des actions pertinentes, qui répondent tant aux besoins des journalistes, qu'aux réalités statistiques présentées.

Face à ces constats, DécadréE continue ainsi de dispenser des formations génériques afin de sensibiliser largement. Cependant, il est aujourd'hui nécessaire de complexifier le message. Le choix d'un vocabulaire neutre, le croisement des sources et la description objective des situations de violences n'est qu'un premier pas. La baisse du nombre d'articles en catégorie (1), c'est-à-dire des articles sensibilisants doit être comprise comme un signal d'alerte nous invitant à poursuivre le travail et la sensibilisation.

Les contenus médiatiques sont un véritable levier d'information et de sensibilisation aux violences sexistes. Pour cela, ils doivent contenir des informations approfondies et être axés vers des solutions. Ainsi, il s'agit pour DécadréE de proposer de nouvelles recommandations et de nouvelles formations pour accompagner ce mouvement. L'institut a ainsi élargi son panel de prestations en proposant régulièrement des lunch média – discussions en ligne durant la pause de midi – sur des thématiques spécifiques. Entre autres, l'institut y aborde les enjeux liés à la récolte de témoignages ou la juste compréhension des statistiques.

Dans cette même dynamique, DécadréE souhaite continuer à ouvrir un dialogue constructif avec les médias. En effet, c'est de ces échanges que naissent les actions qui permettent d'améliorer de manière pérenne et efficace le traitement médiatique des violences sexistes.

Les tableaux méthodologiques



Vocabulaire

	Vocabulaire de la violence ¹	Vocabulaire ambigu et/ou un mélange ²	Vocabulaire amoureux ou de la séduction et/ou minimisant et réducteur ³
Codage	1	0	-1

Sources

	Versions croisées de la victime, de l'auteur et d'un-e expert-e	Versions croisées de la victime et de l'auteur / ou version de la victime seulement	Version de l'auteur seulement
Codage	1	0	-1

Validité des informations

	Le/la journaliste peut affirmer 100% des informations données	Le/la journaliste peut affirmer 75% des informations données	Le/la journaliste peut affirmer 50% des informations données
Codage	1	0	-1

Hierarchisation des informations

	Le titre et le chapeau mentionnent les violences	Le titre et/ou le chapeau ne mentionnent pas les violences	Le titre et/ou le chapeau mentionnent des informations ambiguës sur le contexte ou tendent à choquer
Codage	1	0	-1

Présence de statistiques

	Utilisation de statistiques mettant en perspective les violences en général comme un fait de société	Utilisation de statistiques mettant en perspective un seul type de violence	Aucune statistique n'est présente dans l'article
Codage	1	0	-1

1 Par exemple, les mots tels que féminicide, viol, violence conjugale pour parler des violences.
 2 Par exemple, les mots tels que drame ou l'usage conjoint des termes féminicide et drame passionnel.
 3 Par exemple, les mots tels que drame passionnel, jeu érotique, carresse bucale.

Mention d'autres violences

	L'article inclut la violence citée dans un mécanisme d'ampleur contenant toutes les violences sexistes ou diverses formes	L'article cite quelques violences passées du même type ou dans la même affaire	L'article ne cite pas d'autres violences sexistes
Codage	1	0	-1

Présence de citation d'expert-es

	L'article interroge un-e expert-e des violences sexistes	L'article mentionne un-e expert-e/ une association/ une institution travaillant sur la question des violences sexistes	L'article ne fait aucune référence
Codage			

Présence de ressources d'aide

	Un numéro d'aide/ un site internet aux éventuelles victimes (encadré, numéro, lien direct) est mentionné	Une ressource pouvant aider les éventuelles victimes (texte de loi, organisation aidante, etc.) est mentionnée indirectement	Aucun élément informatif pour les éventuelles victimes n'est mentionné
Codage	1	0	-1

Description de la victime

	Ni la légitimité de la parole de la victime, ni son comportement ne sont remis en cause	Le comportement de la victime est décrit de manière ambiguë dans l'article	La légitimité de la parole de la victime est remise en cause
Codage	1	2	3

Description des rapports de pouvoir

	La relation de pouvoir entre les protagonistes est clairement mentionnée (ex. ascendance, possibilité de pression)	La relation de pouvoir entre les protagonistes n'est pas mentionnée	Les protagonistes sont mis sur pied d'égalité
Codage	-1	0	1

Descriptions des auteurs

	L'auteur est décrit comme un homme « normal » et son comportement n'est pas excusé	La description de l'auteur contient des termes et des informations ambigus (prédateur/ mention de l'alcool, de la drogue, de la nationalité)	La description de l'auteur participe à l'excuser (perte de contrôle à cause de l'émotion, de pulsions, de drogues, d'alcool, de maladie)
Codage	1	0	-1

Descriptions des mécanismes propres aux violences

	Les mécanismes propres aux violences sexistes sont décrits clairement	Les mécanismes propres aux violences sexistes ne sont pas décrits	L'article ne fait pas mention de violences
Codage	1	0	-1

Analyse des images

	L'image est adéquate et renvoie l'idée de violence sans être stéréotypée et/ou stigmatisante	L'image correspond au sujet et est neutre ou elle est prétexte	L'image renvoie à une idée de violence réductrice et/ou est romantique/stigmatisante	Il n'y a pas d'image
Codage	1	0	-1	3

La bibliographie

CAVALIN Catherine, 2013. Interroger les femmes et les hommes au sujet des violences conjugales en France et aux Etats-Unis : Entre mesures statistiques et interprétations sociologiques, « Nouvelles questions féministes », vol. 32, pp. 64-76.

EAVES, 2012. « Just Women ».

GUÉRARD Ghislaine, LAVENDER Anne, 1999. Le féminicide conjugal, un phénomène ignoré. Une analyse de la couverture journalistique de trois quotidiens montréalais, « Recherches féministes », vol. 2, n°12, pp. 159-177.

KELLY Liz, 1988. « Surviving sexual violence », Minneapolis, University of Minnesota Press, coll. Feminist Perspectives Series.

LIEBER Marylène, GRESER Cécile, Stéphanie PEREZ-RODRIGO, 2019. Le traitement pénal des violences sexuelles à Genève, Une étude exploratoire, « IRS Working Paper », n°14.

LOCHON Annie, 2021. Trente ans de médiatisation des violences sexistes et sexuelles : L'exemple de deux journaux français, « Emulations - Revue de sciences sociales ».

MADRIZ Esther, 1997. Images of criminals and victims : A study on Women's Fear and Social Control, « Gender and Society », Vol. 11, n°3, pp.342-356.

MADRIZ Esther, 1997. Losing a generation : probing the myths and realities of youth and violence, « Social Justice », Vol. 24, n°4, pp.1-6.

MCCORMICK C. (dir.), 1995. « Constructing Gender : The Misrepresentation of Crime in the News », Halifax, Fernwood Publishing.

MEYERS Marian, 1997. « News Coverage of Violence Against Women : Engendering Blame », Newbury Park, Sage Publications.

MINORE Raphaela, 2021, « Les chiffres de la violence », BEFH.

SEPULCHRE Sarah, 2019. La médiatisation paradoxale des violences à l'égard des femmes dans la presse quotidienne belge francophone, « French Journal for Media Research », vol. 11.

UNESCO, 2005. « Indicateurs d'égalité des genres dans les médias ».

Impressum

Institut de recherche et de formation et laboratoire d'idée dans les médias, décadréE propose de créer des ponts entre la recherche et la sensibilisation en menant des actions duales. Spécialisé dans l'égalité de genre dans les médias, l'institut, unique en Europe, mène des projets sur le traitement des violences sexistes, des femmes et des thématiques LGBTIQ+. Il propose des outils de sensibilisation, des formations ainsi que des recherches.

En 2020, l'institut publie son premier rapport sur le traitement médiatique des violences sexistes portant sur une analyse de 1120 articles publiés en 2019.

Recherche et rédaction : Valérie Vuille

Édition : Aurélie Hofer

Date de publication : 4 mai 2023 ; réédition novembre 2023

Contact : Valérie Vuille, valerie.vuille@decadree.com

décadréE

Rue de la Coulouvrenière 8

1204 Genève

www.decadree.com

Réalisé à l'aide des soutiens financiers suivants

Avec le soutien du BEFH du canton de Vaud et l'Office cantonal de l'égalité et de la famille du canton du Valais.



AVEC · LE · SOUTIEN
· · · · · DE · LA
VILLE · DE · GENÈVE



